



## Extrait du Registre Des Délibérations

L'an deux mille dix sept

Le 28 Juin à 18 heures 00

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Cubzaguais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Val de Virvée, au Centre de Loisirs Sans Hébergement Aubie et Espessas, 9 rue du Cros, sous la présidence de Monsieur DUMAS Alain, Président de séance.

Date de convocation le 21 Juin 2017.

DELEGUES EN EXERCICE : 37

NOMBRE DE PRESENTS : 23

NOMBRE DE VOTANTS : 32

### **Objet : Aire d'Accueil des Gens du Voyage Compte d'exploitation et compte rendu d'exploitation Année 2016**

Présents : 23

**BORELLY Marie Claire (Saint André de Cubzac), BOUCHET Marie Christine (Prignac et Marcamps), BOURSEAU Christiane (Virzac), BRIDOUX-MICHEL Nadia (Cubzac les Ponts), BRUN Jean Paul (Saint Antoine-Val de Virvée), COUPAUD Catherine (Pugnac), DAILLY Philippe (Saint André de Cubzac), DUMAS Alain (Saint Gervais), FAMEL Olivier (Saint André de Cubzac), FUSEAU Mickael (Pugnac), GUINAUDIE Sylvain (Aubie/Espessas-Val de Virvée), GUINAUDIE Valérie (Mombrier), JEANNET Serge (Gauriaguet), LARRIEU Josette (Saint Gervais), LAVAUD Véronique (Saint André de Cubzac), LOUBAT Sylvie (Salignac-Val de Virvée), Angélique LUSSEAU (Saint André de Cubzac) MERCADIER Armand (Salignac – Val de Virvée), MIEYEVILLE Georges (Saint André de Cubzac), MONSEIGNE Célia (Saint André de Cubzac), POUCHARD Éric (Lansac), RAYNAL Vincent (Cubzac les Ponts), ROUX Jean (PUGNAC).**

Absents excusés ayant donné pouvoir : 9

**AYMAT Pascale (Saint André de Cubzac) pouvoir à Marie-Claire BORELLY, BASTIDE Jacques (Saint Laurent d'Arce) pouvoir à Armand MERCADIER, BOBET Arnaud (Saint André de Cubzac) pouvoir à Philippe DAILLY, GRAVINO Bruno (Saint Trojan) pouvoir à Catherine COUPAUD, ISIDORE Jean Marc (Bourg) pouvoir à Mickael FUSEAU, COURSEAUX Mickael (Saint André de Cubzac) pouvoir à Célia MONSEIGNE, PINSTON Stéphane (Saint André de Cubzac) pouvoir à Georges MIEYEVILLE, JOLY Pierre (BOURG) pouvoir à Jean ROUX, Alain TABONE pouvoir à BRIDOUX-MICHEL Nadia.**

Absents excusés : 5

**BLANC Jean Franck (Teuillac), MABILLE Christian (Peujard), MANSUY Ludovic (Saint André de Cubzac), SAEZ Catherine (Tauriac), SAGASTI Sylvie (Peujard)**

**Secrétaires de séance : Armand MERCADIER.**

Conformément à l'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Société AQUITANIS délégataire pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage a transmis à la Communauté de Communes du Cubzaguais un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public, et une analyse de la qualité du service. Ces documents sont joints en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire de prendre acte du compte rendu d'exploitation et du bilan d'activité 2016 du délégataire de l'aire d'accueil des gens du voyage, il est précisé que ces documents ne donnent pas lieu à un vote.

Enregistrée en sous-préfecture

Le :

Pour extrait certifié conforme

Publiée le :

Fait à Saint André de Cubzac  
Le 29 Juin 2017.

Le Président,

A.DUMAS.





Service Habitats Nomades

Délégation de service public  
Communauté de Communes du Cubzaguais

Aire d'accueil des gens du voyage  
Saint André de Cubzac  
Compte- rendu d'exploitation 2016  
Article 2.4 de la convention

## I - Les données comptables

### a) Compte annuel de résultat de l'exploitation

Est joint en annexe le compte de résultat 2016 réalisé par la Direction Financière Aquitanis en partenariat avec le service de gestion des aires d'accueil.  
La certification des comptes d'Aquitanis par le commissaire aux comptes a été validée au Conseil d'Administration lors de sa séance du 3 mai 2017.

#### Dépenses :

Les charges liées au fonctionnement de cette aire sont en diminution de 1,97 % par rapport au budget prévisionnel. La baisse se situe sur les comptes suivants :

- ✓ 6063 Produits et matériel travaux : une diminution de 33 % par rapport au budget prévisionnel. Moins de dépense que prévu pour l'achat direct de tout le petit matériel et outillage qu'utilise la gestionnaire pour la maintenance de l'aire.
- ✓ 6061 Fourniture Eau et Electricité : une dépense réelle inférieure au prévisionnel, basé sur les dépenses de l'exercice antérieur. Le problème de compteur général d'eau peut expliquer cette baisse, car l'aire consomme moins que les familles. Les services concernés ont été interpellé après la réception de la seconde facture annuelle.
- ✓ 6161 Assurance : une augmentation de la Police moins importante que celle des deux années antérieures
- ✓ 6130 Location benne : une dépense liée au poids des déchets inférieure aux autres années.
- ✓ 6226 Honoraires frais de recouvrement : une seule commande auprès de notre huissier pour un commandement de quitter les lieux.

- ✓ 6541 Pertes irrécouvrables : nous n'avons pas constaté de créances irrécouvrables car très peu de dettes sont existantes en fin d'exercice et les familles concernées reviendront sur l'aire.

#### Recettes :

Les recettes sont également en diminution de 1,97 %. Cette baisse est constatée sur les comptes

- ✓ 7430 Participation Conseil Général : le montant est recalculé selon les frais de fonctionnement constaté. Ainsi la subvention est en corrélation avec la baisse du réalisé.
- ✓ 7430 Participation exceptionnelle : une occupation de l'aire supérieure au prévisionnel, donc la subvention de l'état est en hausse, ce qui entraîne une diminution de la prise en charge de la part de votre collectivité.

Nous vous présentons un Compte d'Exploitation à l'équilibre pour cet exercice. Cela n'est possible que grâce à la compensation de la perte de la subvention de l'Etat par la Collectivité. Toutefois, nous ne vous facturons pas la totalité de la perte, soit la somme 3 837,38 € car nous dégagerions un excédent, ce qui nous semble antinomique avec la volonté du législateur lors de la modification du calcul de cette aide.

#### **b) Présentation des éléments de calcul économique annuel retenus**

Nous prenons en compte les factures reçues des fournisseurs, les charges de personnel constatées, les versements effectués par les familles concernant la redevance et les fluides, les virements constatés de l'aide de l'Etat et de la régularisation et les demandes de paiement à la collectivité.

Nous provisionnons une estimation de la facture d'eau non reçue en fin d'année et nous inscrivons en produit à recevoir le versement des soldes des subventions et de celui de la participation de la collectivité.

#### **c) Etat des variations du patrimoine immobilier**

Il n'y a pas eu de variation du patrimoine immobilier mis à disposition par la collectivité sur l'exercice concerné.

#### **d) Compte rendu de la situation des biens**

Les équipements et installations de l'aire fonctionnement normalement.

#### **e) Etat du suivi du programme annuel d'investissement**

La fermeture des espaces de vie couverts, en étude.

Le bétonnage des séparations centrales ainsi que l'arrière des blocs, en cours.

#### **f) Etat des autres dépenses de renouvellement**

Non concerné en 2016

#### **g) Inventaire des biens désignés au contrat comme bien de retour et de reprise du service délégué.**

Non concerné

#### **h) Les engagements à incidence financière liés à la DSP et nécessaire à la continuité du service public**

Ces engagements concernent :

- La présence d'un gestionnaire du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00 ; et une astreinte téléphonique le samedi de 8h30 à 17h00.
- Le respect du cahier des charges et des clauses de la convention en termes d'entretien courant et de nettoyage régulier de l'aire d'accueil et de ses abords de proximité.
- L'abonnement et le règlement des factures d'eau et d'électricité permettant, par le système de prépaiement, aux familles de bénéficiaire des alimentations en fluides nécessaire à leur consommation courante.

### **II – Analyse de la qualité de service**

Les évènements de l'année seront abordés lors du comité de pilotage du 7 juin 2017.

### **III – Tarifs exercés en 2016**

- Dépôt de garantie : 80€
- Droit de place - redevance : 2,10€ ou 3,10€ TTC la nuitée
- Eau : 3,90€ le m<sup>3</sup>
- Electricité : 0,15€ le kWh

Les autres recettes d'exploitation sont

- L'aide à la gestion (ALT2) selon le taux d'occupation annuel constaté et le nombre de places disponibles techniquement pendant la même période (soit les sommes de 30 551,31 € au titre des places conformes disponibles + 13 296,32 € au titre de l'occupation effective de ces mêmes places)
- La participation de la Communauté de Communes du Cubzaguais, retenue lors de la présentation de l'offre de gestion et celle permettant de palier au désengagement financier de l'ETAT et du Département.

- La subvention du Conseil général de la Gironde (représentant la somme de 1 000 € par place par an au 01 janvier 2016, avec un plafond de 25% des frais de fonctionnement)

## Bilan CAF

Pour faire suite au décret paru le 30 décembre 2014, tous les éléments demandés par la DDCS ont été transmis dans les délais impartis via la plateforme dématérialisée nous permettant de percevoir la régularisation de l'année 2016 et de créer la nouvelle convention d'attribution de l'ALT2 2017.



aquitanis		BUDGET 2016	REEL 2016	REEL 2015	PRODUITS	BUDGET 2016	REEL 2016	REEL 2015	REEL 2015
LIBELLES		MONTANTS H.T.	MONTANTS H.T.	MONTANTS H.T.	LIBELLES	MONTANTS H.T.	MONTANTS H.T.	MONTANTS H.T.	MONTANTS H.T.
<b>ACHATS NON STOCKES</b>		<b>19 000,00 €</b>	<b>16 543,90 €</b>	<b>18 682,69 €</b>	<b>PRODUITS DES ACTIVITES</b>	<b>21 084,80 €</b>	<b>23 200,64 €</b>	<b>21 103,84 €</b>	
6063	PRODUITS ET MATERIEL TRAVAUX ENTRETIEN	4 000,00 €	2 645,51 €	2 739,20 €	7035	12 500,00 €	14 468,20 €	13 091,28 €	
6061	FOURNITURES EAU ET ELECTRICITE	15 000,00 €	13 898,39 €	15 943,49 €	7031	8 584,80 €	8 732,44 €	8 012,56 €	
<b>ENTRETIEN REPARATION</b>		<b>2 000,00 €</b>	<b>3 662,50 €</b>	- €	7035	- €	- €	- €	
6151	ENTRETIEN COURANT	2 000,00 €	3 662,50 €	- €	<b>SUBVENTIONS</b>	<b>83 621,20 €</b>	<b>79 435,77 €</b>	<b>80 592,52 €</b>	
<b>AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>		<b>18 206,00 €</b>	<b>17 632,74 €</b>	<b>18 478,64 €</b>	7430	38 145,00 €	43 847,63 €	42 124,77 €	
6161	ASSURANCES LOCATIVES ET RC	2 606,00 €	2 428,10 €	2 370,00 €	7430	26 176,50 €	25 659,10 €	25 491,62 €	
6187	FRAIS DE GESTION AQUITANIS	15 000,00 €	15 000,00 €	15 600,00 €	7430	9 762,70 €	9 762,70 €	9 638,00 €	
6130	LOCATION BENNES FERMETURE	600,00 €	204,64 €	508,64 €	7430	9 537,00 €	166,34 €	3 338,13 €	
<b>AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION</b>		<b>14 350,00 €</b>	<b>13 797,27 €</b>	<b>13 905,13 €</b>	<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>270,10 €</b>	
6260	FRAIS DE TELEPHONE	- €	- €	- €	7784	- €	- €	270,10 €	
6257	RELATIONS PUBLIQUES RECEPTION	300,00 €	63,46 €	- €					
6226	HONORAIRES FRAIS DE RECouvreMENT	250,00 €	73,16 €	- €					
6281	HYGIENE ET SECURITE	2 000,00 €	2 679,29 €	1 958,14 €					
6281	ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES	11 800,00 €	10 981,36 €	11 946,99 €					
<b>FRAIS DE PERSONNEL</b>		<b>51 000,00 €</b>	<b>51 000,00 €</b>	<b>50 900,00 €</b>	<b>DEFICIT EXPLOITATION</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	
6211	PERSONNEL INTERIMAIRE	- €	- €	- €					
6210	PERSONNEL DE GESTION	51 000,00 €	51 000,00 €	50 900,00 €					
<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>		<b>150,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>					
6541	PERTES S/CREANCES IRRECOURVABLES	150,00 €	- €	- €					
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>					
6786	SINISTRES SANS RECETTE	- €	- €	- €					
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>104 706,00 €</b>	<b>102 636,41 €</b>	<b>101 966,46 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>104 706,00 €</b>	<b>102 636,41 €</b>	<b>101 966,46 €</b>	

Envoyé en préfecture le 06/07/2017

Recu en préfecture le 06/07/2017

Affiché le

ID : 033-243301223-20170707

2017107-DE

Envoyé en préfecture le 06/07/2017  
Reçu en préfecture le 06/07/2017  
Affiché le   
ID : 033-243301223-20170706-2017107-DE